

DEVENEZ UN MÉCÈNE FANTASTIQUE !

CULTIVEZ L'AVENIR, SOUTENEZ NOS ACTIONS !

Afin de contribuer au développement de la culture dans sa région, le Festival International du Film Fantastique a créé sa propre fondation, **Gérardmer Culture Initiatives***. En rejoignant notre club de mécènes, vous bénéficierez de plusieurs avantages, principalement fiscaux, mais également en termes de visibilité et d'invitations VIP. Entreprises, particuliers, soutenez nos actions, cultivons l'avenir !

Pierre SACHOT

Président de Gérardmer Culture Initiatives

* Sous la forme d'un fonds de dotation

LA FONDATION GCI : L'ÉVÈNEMENTIEL COMME MOTEUR POUR LA RÉGION

Gérardmer Culture Initiatives souhaite participer au rayonnement culturel de Gérardmer et toute sa région. Pour ce faire, la fondation mise sur l'évènementiel.

En effet, il constitue un véritable vecteur de notoriété et d'attractivité ainsi qu'un moteur de croissance indéniable grâce à de nombreuses manifestations culturelles et sportives.

Évènement d'exception et projet emblématique soutenu par Gérardmer Culture Initiatives, le Festival International du Film Fantastique est un rendez-vous majeur du 7^e art dont la 32^e édition se tiendra du 29 janvier au 02 février 2025. Au fil de ses éditions, il a primé des œuvres marquantes, forgeant peu à peu sa réputation artistique, et accueilli de nombreuses personnalités. Selon différentes études INSEE, il se place parmi les évènements du Grand Est ayant le plus d'impact sur l'économie touristique.

Ainsi, les champs d'action de Gérardmer Culture Initiatives sont les suivants :

- Renforcer les moyens d'organisation du festival
- Développer des animations, des actions éducatives et des rencontres durant la manifestation
- Soutenir d'autres projets culturels menés sur tout le territoire



Cérémonie officielle du Festival de Gérardmer à l'Espace LAC © Camilla Canalini

LE FESTIVAL DE GÉRARDMER, L'ÉVÈNEMENT CINÉMA DU GRAND EST

. 40 films pour 100 projections

. 40 000 entrées dans les salles

. 600 professionnels accrédités

. 600 bénévoles

. Des animations gratuites (salon littéraire, expositions, ateliers et séances jeune public, spectacles et concerts, master class, conférences, rencontres, etc.)

MÉCÈNES, ZOOM SUR VOS AVANTAGES

AVANTAGES FISCAUX

PARTICULIERS, le don ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66% (art. 200-1, CGI) et à la remise d'avantages jusqu'à 25% du montant du don, avantages limités à une valeur égale à 73€.

ENTREPRISES, votre mécénat en numéraire ou en nature sera récompensé par une réduction d'impôt sur les bénéfices de 60%* (art. 238 bis, CGI) dans la limite d'un soutien annuel égal à 0,5% du chiffre d'affaires HT de votre entreprise ou de 20 000€ si ce plafond est plus favorable et, selon le montant de votre participation, par un affichage de votre entreprise et la remise de contreparties économiques tangibles pouvant atteindre 25% du montant de votre don (nous consulter).

* 40% pour les grandes entreprises accordant des dons supérieurs à 2M€ sur l'année de référence.



Séance jeunesse au cinéma du Casino © Olivier Vigerie



Le jury longs métrages 2024 au bord du lac de Gérardmer © Olivier Vigerie

Pour les dons en nature (stock ou immobilisations), en compétences ou technologie, la réduction d'impôt porte sur le coût de revient de la prestation ou du bien transféré.

À titre d'exemple : pour 5000€ de don, vous bénéficierez d'une réduction d'impôt de 3000€. Le coût réel pour votre entreprise sera de 2000€ sachant que cette dernière bénéficiera également d'une visibilité et de contreparties.

CONTREPARTIES AU MÉCÉNAT

Durant le festival

- Possibilité d'utiliser le titre de « Mécène du Festival de Gérardmer »
- Visites privatives des « coulisses » au coeur de l'évènement
- Exposition médiatique avec citation sur les supports de communication, dont le catalogue officiel ainsi que le journal du festival distribué tous les jours de la manifestation (pour les entreprises uniquement)
- Catalogue officiel et affiche de l'année offerts

Toute l'année

- Avantages fiscaux (voir ci-avant)
- Carte à votre nom vous identifiant comme membre du club de mécènes
- Participation à des événements organisés par la fondation
- Invitations à des projections privées et des conférences ou rencontres thématiques
- Invitation à une soirée annuelle (participation complémentaire si nécessaire)
- Possibilité de soutenir les autres projets de la fondation

En complément du mécénat, il est possible pour une entreprise d'être l'un des partenaires du festival, ce qui ouvre à des avantages supplémentaires (visibilité logo, présence dans les médias, dispositifs marketing, etc.).

POUR PLUS D'INFORMATIONS

GÉRARDMER CULTURE INITIATIVES

Pierre Sachot - Président

29 avenue du 19 Novembre - BP 105

88 403 Gérardmer Cedex

Mobile : + 33 (0)6 80 60 19 77

Email : psachot@festival-gerardmer.com

Site internet : <https://festival-gerardmer.com/gci/>